



Genève, le 28 octobre 2008

**Aux représentant-e-s  
des médias**

(3 pages)

**Communiqué de presse conjoint  
de l'Etat de Genève (Départements du territoire  
et des constructions et des technologies de l'information)  
et de la Ville de Genève (Département des constructions et de l'aménagement)**

## **CARRÉ VERT: assainir pour construire sur le site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (Artamis)**

Les conseillers d'Etat Robert Cramer et Mark Muller, chargés des départements respectivement du territoire (DT) et des constructions et des technologies de l'informations (DCTI), et le conseiller administratif de la Ville de Genève Rémy Pagani, chargé du département des constructions et de l'aménagement, ont présenté ce matin le projet d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (Artamis). Durant plus de 160 ans, ce périmètre a hébergé des activités industrielles et divers polluants se sont accumulés dans le sol, qu'il s'agit aujourd'hui d'assainir. C'est pour atteindre cet objectif qu'un important chantier, planifié sur quatre ans, est sur le point de démarrer. Au cours des travaux, toutes les précautions seront prises afin d'assurer la sécurité des professionnels et des riverains. Sur le site réhabilité, la volonté des autorités de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève est de réaliser un écoquartier exemplaire.

### **UN SOUS-SOL CONTAMINÉ À RÉHABILITER**

Situé au cœur de l'agglomération genevoise, le site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (Artamis, entre le boulevard de Saint-Georges, le quai du Rhône, la rue des Gazomètres et le cimetière des Rois) a connu une destinée contrastée. Après avoir longtemps été consacrée au maraîchage, cette parcelle a fait l'objet d'un réaménagement marquant au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'implantation d'une usine à gaz (1844-1915). Malheureusement, les procédés employés, à une époque où les impacts environnementaux étaient méconnus, ont été à l'origine d'une pollution très importante du terrain.

L'Etat de Genève a fait dresser au début des années 2000 un inventaire des sites pollués du canton, confirmant alors la grave pollution du site, conformément à ce que prévoyaient les dispositions de l'OSites<sup>1</sup>. Les analyses ont démontré que le sous-sol du périmètre de l'usine à gaz contient des concentrations de cyanures et d'hydrocarbure supérieures aux normes fixées, menaçant les eaux souterraines. Il faut souligner qu'il n'existe pas de risque direct pour la santé humaine car aucun captage d'eau n'est présent dans cette zone.

<sup>1</sup> Ordonnance du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites pollués (Ordonnance sur les sites contaminés, OSites) RS 814.680

## **CARRÉ VERT: UN CHANTIER POUR RÉPARER LES ERREURS DU PASSÉ**

L'assainissement du site contaminé ne s'imposait pas en urgence, mais pouvait s'inscrire dans un projet de réhabilitation plus global, permettant de tirer parti au mieux des travaux entrepris, pour autant que ce projet soit développé dans les cinq ans. Le nom choisi pour ce chantier «Carré Vert, assainir pour construire», témoigne de cette volonté.

La première étape de l'assainissement doit débiter ces prochains jours. Un chantier important, planifié sur quatre ans, permettra de corriger les erreurs du passé en retirant toute les concentrations de polluants présentes dans le sous-sol de cette parcelle: ce ne sont pas moins de 74 000 m<sup>3</sup> qui seront ainsi excavés.

## **DES PRÉCAUTIONS SANS COMPROMIS**

Des conditions de sécurité intransigeantes seront mises en œuvre pour protéger les ouvriers et les riverains, l'objectif étant non seulement d'exclure tout risque pour la santé, mais aussi de réduire au maximum les nuisances pour le voisinage. Chacune des étapes du chantier sera donc suivie par des experts, avec la volonté de prendre toutes les précautions requises. Cette approche implique des mesures qui peuvent sembler spectaculaires – comme l'emploi de tentes de confinement qui permettront d'assurer l'isolement complet des périmètres excavés, ou les combinaisons de protection des spécialistes sur place – mais qui sont les garantes de la sécurité du chantier. Par ailleurs, les matériaux pollués issus de travaux d'excavation ou de démolition feront l'objet d'un traitement adéquat, conformément aux critères de l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD).

## **UN ÉCOQUARTIER POUR LE MEILLEUR**

La volonté conjointe de l'Etat et de la Ville de Genève est de réaliser sur ce site un véritable projet urbain exemplaire sur le plan environnemental, social et économique. Le futur écoquartier comprendra du logement (environ 250 nouvelles habitations), des équipements publics et des espaces culturels, répondant à la volonté de mixité sociale. Ce projet pilote sera également le fruit d'une démarche participative permettant d'intégrer l'ensemble des acteurs concernés à sa construction.

Cette approche permettra de mener la démarche de réhabilitation du site en restituant à la collectivité un nouveau lieu de vie!

## **INFORMATION**

**Une séance d'information publique est organisée le 3 novembre 2008 à 18h45 à la Maison des associations, 15 rue des Savoises, 1205 Genève.**

**Un tous-ménages est adressé aux habitants du quartier.**

Par ailleurs, chacun peut contacter l'Info-Service, du département du territoire de l'Etat de Genève (☎ +41 (0)22 327 47 11), suivre les actualités sur [www.carre-vert.ch](http://www.carre-vert.ch) ou se rendre au point d'information et consulter les panneaux qui seront mis en place aux abords du chantier.

## **LES COÛTS DE LA DÉPOLLUTION**

Les trois maîtres d'ouvrage du projet sont la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les Services industriels de Genève (SIG). Par délégation de compétences de la part de ses partenaires, la Ville est désignée maître d'ouvrage principal. Les coûts totaux estimés des travaux de réhabilitation s'élèvent à 50 176 000 F, financés par les partenaires suivants

Ville de Genève	56,4%	soit 28 299 000 F
Etat de Genève	23,3%	soit 11 691 000 F
SIG	6%	soit 3 011 000 F
Confédération	14,3%	soit 7 175 000 F

## DES POLLUANTS ISSUS DU TRAITEMENT DU CHARBON

Parmi les polluants répertoriés sur le site, on peut citer les **goudrons** et les **métaux lourds**, mais les principaux problèmes proviennent des concentrations de **cyanures** et des **hydrocarbures**. En effet, pour produire le gaz de ville, d'énormes quantités de charbon ont été employées à la Coulouvrenière.

Ces combustibles fossiles ont été régulièrement entreposés sans précaution suffisante et ont ainsi libéré de nombreux dérivés d'hydrocarbures plus ou moins toxiques qui se sont infiltrés dans le terrain. Par ailleurs, pour obtenir du gaz, le charbon était chauffé puis refroidi par aspersion de vapeur et d'huile de carburation. Ce procédé a généré d'importantes quantités de cyanures, qui ont pu ainsi imbiber le sol du périmètre. Aujourd'hui, ces toxiques sont emprisonnés dans le sous-sol. Ils ne produisent aucune émanation qui pourrait menacer la santé mais constituent une source de pollution pour une nappe d'eau qui n'est pas exploitée. Au cours de travaux qui seront entrepris pour réhabiliter le site, toutes les précautions seront prises afin de contenir et d'éliminer les effets de ces polluants.

## PRIORITÉ: RÉDUIRE LES NUISANCES

### Poussières

Grâce au confinement des travaux, les riverains n'ont pas à redouter de poussières. En outre, les pistes empruntées par les machines sont formées de matériaux durs et maintenues humides.

### Bruit

Il n'est guère possible d'éliminer complètement le bruit. Cependant, les tentes permettront de l'atténuer et la profondeur des fouilles ajoutera un écran supplémentaire.

### Odeurs

Des appareils spéciaux mesurent les émissions. En cas de dépassement des normes de référence, les activités sont suspendues. Certaines substances très volatiles peuvent générer des odeurs qui rappellent celle de la naphthaline que nos grand-mères mettaient dans le linge. Cela ne représente aucun danger pour la santé.

### Trafic

Etendu sur trois années, le transport de terre implique une vingtaine de navettes par journée de travail (7h-19h).

### Circulation

En 2010 et 2011, la rue du Stand et le quai du Rhône seront fermés pour les excavations d'assainissement. Simultanément, les travaux de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) seront menés sur cette parcelle.

**Les documents et illustrations complémentaires à ce communiqué sont disponibles en suivant le lien : <ftp://ftp.etat-ge.ch/incoming/presse/CarreVert/>.**

*Pour toute information complémentaire:*

- *M. Michel Meyer, directeur du service de géologie, sols et déchets, DT, Etat de Genève*  
☎ +41 (0)22 546 70 77;
- *Mme Laetitia Guinand, chargée de communication, DCTI, Etat de Genève,*  
☎ +41 (0)22 327 31 25 ou +41 (0)79 215 80 77;
- *Mme Dominique Wiedmer Graf, déléguée à l'information et à la communication*  
DCA, Ville de Genève, ☎ +41 (0)22 418 20 53.